

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

MAIRIE
DE
L'ISLE SUR LA SORGUE
Direction Générale des Services
PG/CB/LM

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de L'ISLE SUR LA SORGUE (84800)

Séance du 17 décembre 2024

N° 2024-114

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents : 21

Nombre de Conseillers
Votant : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de L'ISLE SUR LA SORGUE, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ, Maire.

Etaient présents :

M. Pierre GONZALVEZ, M. Denis SERRE, Mme Eulalie RUS, M. Gérard GAILLARD, M. Alain PARENT, Mme Brigitte BARANDON, M. Ludovic GERMAIN, M. Jérôme CAPDEVILLE, Mme Annie MEYNARD, M. Alain OUDARD, M. Eric BRUXELLE, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, Mme Sabine PLANEILLE, M. Philippe ROUX, Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Valérie BASIN, Mme Amandine AUDOUARD, M. Frédéric CHABAUD, M. Vasco GOMES, M. Christian MONTAGARD, Mme Christiane BAUDOUIN,

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Valérie CANILLAS donne son pouvoir à Denis SERRE, Mme Jocelyne RAVET donne son pouvoir à M. Alain OUDARD, M. Jean- Gabriel OLIVIER donne son pouvoir à M. Eric BRUXELLE, Mme Claire USCLAT, donne son pouvoir à Mme Brigitte BARANDON, Mme Marine VULPIAN donne son pouvoir à Mme Valérie BASIN

Excusés : Mme Françoise MERLE, Mme Andréa TALLIEUX,

Absents : M. Olivier COLLIGNON, M. Nicolas VALIENTE, M. Christophe OUVIER, M. Serge FUALDES, M. Joseph RECCHIA,

Monsieur Gérard GAILLARD est secrétaire de séance

OBJET : CCSPL – RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC – BILAN D'ACTIVITES DES SERVICES EXPLOITES EN REGIE DOTEE DE L'AUTONOMIE FINANCIERE

En application de l'article L.3131-5 du code de la commande publique, les concessionnaires de la commune de L'Isle sur la Sorgue produisent chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité du service.

En application de l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, ces rapports sont examinés chaque année par la commission consultative des services publics locaux (ci-après « CCSPL ») puis, en application de l'article L.1411-3 du même code, mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion du conseil municipal qui en prend acte.

Les rapports réalisés au titre de l'année 2023 concernent les délégations de service public suivantes :

Objet de la Délégation	Nom du Délégué
Foire Internationale Art, Antiquités et Brocante	SNCAO-GA (syndicat national du commerce de l'antiquité de l'occasion et des galeries d'art)
Camping la Sorguette	SARL La Sorguette
Fourrière municipale	Alex assistance dépannage

Par ailleurs, l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'est présenté chaque année à la CCSPL un bilan d'activité des services publics exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Sont concernés, pour l'année 2023, le SPIC des parcs de stationnement fermés et le SPIC des pompes funèbres.

Les rapports des trois concessionnaires et les bilans d'activités des deux SPICS ont été préalablement présentés à la CCSPL réunie le 26 novembre 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-3 et L.1413-1,

Vu le code de la commande publique et notamment son article L.3131-5,

Vu la commission consultative des services publics locaux du 26 novembre 2024,

Vu l'avis de la commission des finances et des affaires générales en date du 06 décembre 2024,

*ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE*

Article 1 : De prendre acte des rapports sur le prix et la qualité de service des délégations de service public suivantes, au titre de l'année 2023 :

- SNCAO-GA (syndicat national du commerce de l'antiquité de l'occasion et des galeries d'art) : Foire Internationale Art, Antiquités et Brocante
- SARL La Sorguette : Camping municipal
- Alex assistance dépannage : Fourrière municipale

Article 2 : de prendre acte de la présentation des bilans d'activités du SPIC des parcs de stationnement fermés et du SPIC des pompes funèbres, au titre de l'année 2023.

Date de convocation : 11 décembre 2024

Date d'affichage : 20 décembre 2024

Pour extrait conforme
Au registre des délibérations,

Le secrétaire de séance,



M. Gérard GAILLARD

LE MAIRE,




Pierre GONZALVEZ